



Règlement du trophée Femme & Sport

Objectifs

Le trophée Femme & Sport, remis par le CDOS Savoie, récompense l'engagement des femmes dans le milieu sportif associatif savoyard, à toutes les échelles : du bénévolat réalisé par les plus jeunes, aux postes à responsabilités assurées par des femmes, chaque poste est un maillon de la chaîne sportive et mérite d'être reconnu et mis en lumière, dans un domaine qui travaille encore à atteindre l'égalité.

Qui est concerné ?

Le trophée Femme & Sport est destiné à deux cibles distinctes :

- Les **femmes**, en tant que personnes, ayant mené une action cohérente dans le cadre mentionné ci-dessous (voir : les catégories).
- Les **structures sportives** (club sportif agréé ou comité départemental) dont la politique est cohérente avec les critères mentionnés ci-dessous (voir : les catégories).

Toutes les candidatures (personnes et structures) ne peuvent concourir que dans une seule des deux catégories.

Calendrier

- Ouverture des candidatures : 02 février 2026
- Clôture des inscriptions : 28 février 2026
- Remise des récompenses : 7 mars 2026

Les catégories

Femme engagée

Trophée à destination des femmes engagées dans le milieu associatif sportif de la Savoie, quelle que soit la nature de leur engagement.

Structure engagée

Trophée à destination des structures (clubs agréés et comités départementaux) ayant mis en place une action ou une stratégie de soutien à la pratique sportive féminine.

Le jury

Placé sous la gouvernance du Président du CDOS Savoie, le jury sera composé :

- De membres du Bureau directeur du CDOS Savoie ;
- De salarié.e.s du CDOS Savoie.

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel ou recours. La participation aux trophées implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation. Les lauréates s'engagent à communiquer et acceptent que les institutions communiquent sur leurs actions.